

Le mardi 25 janvier 2011

Chroniques Jean-Jacques Samson

Chronique



Le McDo du droit

J.JACQUES SAMSON

25/01/2011 10h48



Jean-Jacques Samson

La Couronne au Québec est le McDo du droit. La comparaison vient de l'un de nos 450 procureurs, exaspérés par la surcharge de travail qui les force à traiter les dossiers de façon expéditive et à négocier des règlements à rabais, pour un salaire minimum.

Les procureurs de la Couronne ont voté massivement pour la grève, en fin de semaine. Ils auraient préféré qu'un arbitre décide de leurs conditions de travail, comme pour les policiers, mais le gouvernement Charest a décidé, il y a quelques années, qu'ils seraient astreints à un rapport de force traditionnel avec leur employeur.

Une Couronne faible débalance le système de justice en faveur des criminels, au détriment des victimes et de la société en général. Nous en sommes maintenant là au Québec.

Conditions pitoyables

Les conditions de travail de ces avocats aux lourdes responsabilités sont devenues pitoyables. Ils sont payés pour 35 heures semaine, mais ils doivent toujours en travailler bien davantage. Leurs salaires ne sont pas compétitifs avec le secteur privé. Ils varient de 45 000 \$ au premier échelon, à 100 000 \$ au

maximum, auxquels il faut ajouter une prime de 2 %. Ils touchent en rémunération la moitié de leurs homologues ontariens. Le salaire moyen des procureurs de la Couronne au Canada est de 140 000 \$.

De plus, il en manque 200, selon leur association. Il y a un procureur par 16 500 habitants au Québec, 1 par 12 000 en Ontario et 1 par 9 300 en Colombie Britannique.

Les procureurs québécois se plaignent donc de manquer de temps pour rencontrer les enquêteurs, préparer leurs témoins, étudier les dossiers, relever la jurisprudence. D'où une justice à rabais pour les criminels, faute d'une Couronne adéquatement préparée, le plea bargaining à bon marché et même, ce que le journaliste-animateur Claude Poirier a baptisé des « ventes de feu », soit le règlement en vrac de piles de dossiers.

Des juniors

Il fut une époque glorieuse où la Couronne attirait de nombreux brillants et redoutables cerveaux qui y faisaient carrière jusqu'à ce que, dans plusieurs cas, ils accèdent à la magistrature. La fonction était très valorisée.

Les conditions de travail étant maintenant ce qu'elles sont, la Couronne, prise globalement, est devenue un début de carrière. On y fait ses classes.

Six procureurs sur 10 ont moins de 40 ans, 55 % ont moins de 10 ans de pratique, 64 % sont à la Couronne depuis moins de 10 ans. Plus de la moitié sont des femmes. Dans un point de service, en région, le senior aurait trois années d'expérience. Les réputés criminalistes secondés de brigades d'avocats-recherchistes et de secrétaires, sont morts de rire d'affronter de tels adversaires.

Les procureurs de la Couronne représentent devant la Cour la société et l'État, dont des lois ont été violées. Théoriquement, ils devraient provenir de la crème de la profession. L'État garantit à ses employés, en règle générale, des conditions de travail chromées. Inexplicablement, les procureurs de la Couronne sont tombés parmi les parents pauvres de l'appareil gouvernemental. Curieux paradoxe, alors que la population réclame une justice plus dissuasive à l'égard des criminels et un système judiciaire plus efficace.

Si les procureurs de la Couronne sont acculés à la grève, ils mériteront la même sympathie populaire que les infirmières, en 1999. Comme elles, leur cause est juste.